

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022
Compte-rendu de la séance

Le Conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont les membres ont été convoqués le 1^{er} avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle Robert LAPUELLE sous la présidence de M. Philippe LACROIX, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Francis MANDON, M. Jean BALLOT, M. Jean-Jacques LAMANT, adjoints, M. Maurice GAUTHIER, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Myriam BEAULIEU, M. Bertrand LIAGRE, M. Eric FENOLL, M. Benoît SADRY, Mme Muriel DELALLET, M. Guillaume GENTY.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Carine VILLEDIEU à M. Jean BALLOT, Mme Chantal TARNAUD à Mme Colette DESPLOMBAIN, Mme Valérie BICHAUD à M. Benoît SADRY, Mme Sophie GOURINAT à M. Bertrand LIAGRE.

ABSENTS EXCUSES : M. Landry BOISSELET, Mme Astrid COTINEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Myriam BEAULIEU.

La séance est ouverte à 19H00.

Le quorum étant atteint, il est proposé de passer à l'ordre du jour.

Appel nominatif et désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus et propose de désigner Mme Myriam BEAULIEU comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2022 :

Sur proposition du Maire et avec accord unanime du Conseil, le compte-rendu de la séance du 18 février 2022 est validé.

I – DÉLIBÉRATIONS

1 – Budget 2022

1.1- Budget principal : approbation du compte de gestion 2021. (délibération 2022/08)

A la demande du Maire, Francis MANDON, adjoint aux finances, présente le compte de gestion établi par le trésorier au titre de l'exercice 2021 et précise que les montants inscrits sont en stricte concordance avec ceux figurant au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le compte de gestion du budget principal 2021.

1.2 – Election du président de séance pour l'adoption du compte administratif 2021. (délibération 2022/09)

Après en avoir délibéré sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil désigne Francis MANDON, adjoint aux finances, pour soumettre l'adoption du compte administratif 2021 du budget communal.

1.3 – Budget principal : approbation du compte administratif 2021. (délibération 2022/10)

Le Maire ne prenant pas part au vote, il quitte temporairement la séance. Francis MANDON présente les arrêtés de comptes à la clôture de l'exercice budgétaire 2021.

1.3.1 – Section de fonctionnement

En section de fonctionnement, le compte administratif fait apparaître en dépenses la somme de 1 436 236,13 € et en recettes la somme de 1 535 383,00 € soit un résultat bénéficiaire de 99 146, 87 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement antérieur à reporter (324 522,50 €), le résultat cumulé d'exploitation à affecter s'élève à 423 669,37 €.

1.3.2 – Section d'investissement

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 148 860,03 € et les recettes à 93 296,75 €, soit un solde d'exécution de -55 563,28 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat cumulé à affecter s'élève à -85 819,23 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le compte administratif principal de l'exercice 2021.

1.4 – Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2021. (délibération 2022/11)

A la demande du Maire, Francis MANDON présente les propositions d'affectations de résultats.

Résultat cumulé d'exploitation à affecter.....	337 850,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement sur l'article 1068 du budget primitif 2022	-85 819,23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve les affectations de résultats proposées.

1.5 - Vote des taux d'imposition 2022 (délibération 2022/12)

Suite à l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 31 mars dernier, le Maire propose, compte tenu du contexte économique et social et des contraintes budgétaires, de ne pas augmenter le taux des deux taxes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve le maintien des taux d'imposition comme suit :

TAXES	TAUX 2022
foncière (bâti)	35,13 %
foncière (non bâti)	61,18 %

1.6 - Budget principal : vote du budget primitif 2022 (délibération 2022/13)

A la demande du Maire, Francis MANDON présente le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 855 000 €	1 855 000 €
Investissement	595 000 €	595 000 €
Total du budget	2 450 000 €	2 450 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif communal de l'exercice 2022.

2 – Délibérations communales

2.1- Modification du nombre d'adjoints. (délibération 2022/14)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 4 et de dire que les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints deviennent respectivement 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints.

2.2- Création d'un poste de rédacteur. (délibération 2022/15)

Suite à la réussite au concours de rédacteur territorial d'un agent administratif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} juillet 2022, de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2.3- Révision des montants de cotisation au comité des œuvres sociales du CDG 87. (délibération 2022/16)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications du montant des cotisations au comité des œuvres sociales du CDG 87, de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente.

2.4- Signature de la convention 2022 de restauration avec l'académie de Limoges. (délibération 2022/17)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention régissant le remboursement des repas à la cantine scolaire des enseignants avec un indice inférieur à 567 et autorise le Maire à signer cette convention.

2.5- Convention de fourrière avec la SPA 87. (délibération 2022/18)

Le Maire propose le renouvellement de la convention avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne pour l'année 2022 moyennant le prix forfaitaire de 0,65 € par habitant. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil donne son accord pour le renouvellement de cette convention et autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

2.6- Adhésion au dispositif de signalement des actes de harcèlement du CDG 87. (délibération 2022/19)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

2.7- Déclassement d'une parcelle communale située au Repaire en vue de sa cession. (délibération 2022/20)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser en vue de sa cession une portion de 43 m² de la parcelle cadastrée AX74, de dire que les frais relatifs au projet seront à la charge des acquéreurs et d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

2.8- Projet d'aliénation d'une portion de voirie communale aux Trois Arbres (délibération 2022/21)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet d'aliénation d'une portion du domaine public sans nom situés au lieu-dit les Trois-Arbres. Le Maire est chargé de diligenter une enquête publique préalable et tous les frais seront à la charge des futurs acquéreurs.

2.9- Projet d'aliénation d'une portion de voirie communale aux Grattes (délibération 2022/22)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le projet d'aliénation d'une portion du domaine public sans nom situés au lieu-dit les Grattes. Le Maire est chargé de diligenter une enquête publique préalable et tous les frais seront à la charge des futurs acquéreurs.

2.10- Attribution d'une subvention à l'association UKRAINKA (délibération 2022/23)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association UKRAINKA venant en aide aux réfugiés ukrainiens. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022.

2.11- Modification des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public (délibération 2022/24)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public dans le bourg afin de réaliser des économies d'énergie :

- Du 1^{er} mai au 30 septembre : pas d'allumage.
- Du 1^{er} octobre au 30 avril : extinction de 23h00 à 5h00.

II – AFFAIRES DIVERSES

1 – Compte-rendu des commissions municipales

1.1 – Finances

Francis MANDON indique au Conseil Municipal que la trésorerie du mois de mars 2022 est légèrement supérieure à celle du mois de mars 2021.

Le Conseil prend note des informations.

1.2 – Urbanisme

Jean-Jacques LAMANT informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2022, 59 CU, 22 DP, 7 PC (dont 3 maisons neuves) et 1 PA ont été déposés.

Par ailleurs il dresse un compte rendu de l'assemblée générale du syndicat VBG avec notamment une augmentation du prix du m³ d'eau de 2 centimes.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.3 – Travaux

Jean BALLOT présente au Conseil Municipal une liste des travaux réalisés et à venir :

- Les travaux de réfection des toilettes du champ de foire ont débuté en régie municipale.
- Les travaux de drainage pour la protection des locaux de la garderie/centre de loisir sont achevés dans le vide sanitaire de l'école.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.4 – Commission des affaires scolaires et sociales

Carine VILLEDIEU fait part au Conseil de plusieurs informations :

- Les membres du Conseil Municipal d'Enfants assisteront au dépouillement du premier tour de l'élection présidentielle,
- Le Conseil d'école se réunira le 12 avril prochain.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.5 – Commission mémoire et organisation des cérémonies

Benoît SADRY dresse un bilan suite à la visite de la maison de la Prade par le Conseil Municipal. La création d'une salle de conférence/exposition dans la grange et une résidence d'artistes dans la maison pourrait être envisagée à terme.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.7 – Commission jeunesse, sport et vie associative

Maurice GAUTHIER donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- Suite à l'assemblée générale de l'office de tourisme intercommunal, les chiffres de fréquentation des différents bureaux sont bons,
- Une réunion de présentation a eu lieu sur le chantier de la base nautique de Saint-Victorien,

Le Conseil prend note des informations communiquées.

1.8 – Commission sécurité

Eric FENOLL présente au Conseil Municipal le projet de rétrécissement de chaussée sur la rue Pralon en vue de réduire la vitesse des véhicules empruntant cette voie. Ce projet sera mis en place dès que possible cette année.

2 – Informations diverses

Le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs informations :

- La paroisse Saint-Amant de Vienne et Glane souhaite organiser un recueillement pour le peuple ukrainien sur le parvis de l'église.

Le Conseil prend note des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de séance

Mme Myriam BEAULIEU

Le Maire

Philippe LACROIX